

Ministry of Education

Ministère de l'Éducation

Deputy Minister

Sous-ministre

Mowat Block
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2
Telephone (416) 325-2600
Facsimile (416) 327-9063

Édifice Mowat
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2
Téléphone 416 325-2600
Télécopieur 416 327-9063



NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'éducation

EXPÉDITEUR : Kevin Costante
Sous-ministre

DATE : Le 27 octobre 2009

OBJET : Mise en œuvre de l'apprentissage des enfants de quatre et cinq ans

Je sais que vous êtes nombreux à attendre les plans du gouvernement concernant l'apprentissage des jeunes enfants. J'ai maintenant le plaisir de vous fournir les détails d'une nouvelle initiative axée sur la journée complète d'apprentissage pour nos plus jeunes apprenants. Le premier ministre Dalton McGuinty a annoncé aujourd'hui que le gouvernement donnera suite à son engagement d'investir 200 millions de dollars en 2010-2011 et 300 millions de dollars en 2011-2012 dans la mise en œuvre graduelle du Programme d'apprentissage des jeunes enfants (PAJE) de quatre et cinq ans. Le PAJE facilitera la transition à la 1^{re} année et aidera les enfants à acquérir les aptitudes sociales et scolaires nécessaires pour réussir à l'école et dans la vie.

Le PAJE sera offert dans des écoles sélectionnées pour la première année, c'est-à-dire l'année scolaire 2010-2011. Environ 35 000 places pour les enfants de quatre et cinq ans devraient être disponibles pour l'année scolaire 2010-2011. L'objectif est d'implanter pleinement l'apprentissage des jeunes enfants dans les écoles d'ici 2015-2016.

Afin d'aider les conseils et les responsables du PAJE, j'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue à Jim Grieve en tant que sous-ministre adjoint de la Division de l'apprentissage des jeunes enfants. Son équipe pilotera le dossier en assurant une présence à la fois au ministère de l'Éducation et sur le terrain. Elle travaillera étroitement avec vous au fil de la planification et de la mise en œuvre du Programme.

Les documents que vous recevez aujourd'hui vous renseigneront sur le nouveau PAJE. Vous trouverez :

- La note de service 2009: B12

- Apprentissage des jeunes enfants – Modèle de planification de la sélection des écoles participant à la première phase

Ces documents fournissent des renseignements détaillés sur les caractéristiques clés du Programme, les allocations financières et les processus liés au PAJE et à la sélection des premières écoles pour l'automne 2010. Voici un aperçu général de ces points, qui met en évidence quelques éléments méritant votre attention.

Modèle du Programme

Le PAJE inclura une journée complète d'apprentissage pour les enfants de quatre et cinq ans, laquelle pourra être prolongée moyennant des frais. Le Programme sera offert à un effectif moyen de 26 élèves par classe pendant le jour de classe en fonction d'un modèle de dotation en personnel mixte, faisant entrer en jeu une enseignante ou un enseignant et une éducatrice ou un éducateur de la petite enfance (EPE), qui travailleront côte à côte. Les programmes précédant et suivant les heures de classe seront dirigés par des EPE et financés par les frais payés par les parents sur la base du recouvrement des coûts. Les familles à faible revenu pourront bénéficier de subventions. La fréquentation scolaire est obligatoire uniquement pour les enfants de six ans et plus; les programmes de maternelle et de jardin d'enfants demeurent facultatifs. En outre, les parents peuvent choisir d'inscrire leurs enfants aux programmes de jour prolongé.

Sélection des écoles offrant le PAJE

Après consultation des conseils coïncidents, des réseaux locaux de Meilleur départ, des gestionnaires des services municipaux regroupés et des conseils d'administration de district des services sociaux, les conseils scolaires devront proposer une liste d'écoles pour la mise en œuvre du Programme en septembre 2010. Les détails concernant le processus et le soutien apporté par le Ministère pour aider les conseils à établir la liste des écoles offrant le PAJE pour la première année se trouvent dans la note de service B ci-jointe.

Communications

Il est recommandé que les conseils commencent à établir un plan de communications pour la mi-janvier 2010 en vue d'informer les parents, le secteur des garderies et l'ensemble de la communauté de leurs plans pour la mise en œuvre de la première année du Programme. Les renseignements devraient inclure l'emplacement des écoles sélectionnées, des détails sur le PAJE, le processus et le calendrier d'inscription et la personne-ressource du conseil à laquelle les parents et les membres de la communauté peuvent s'adresser pour obtenir d'autres renseignements. Le Ministère fournira de la documentation que les conseils et les écoles pourront adapter et utiliser pour promouvoir cette nouvelle initiative importante dans leurs communautés. Nous envoyons aujourd'hui des renseignements préliminaires aux responsables des communications des conseils.

Inscription

Quand le Ministère aura approuvé à la mi-janvier la liste des écoles offrant le PAJE, les conseils pourront commencer les inscriptions aux écoles sélectionnées pour septembre 2010. Vous pouvez inscrire les élèves au PAJE dans le cadre du processus d'inscription à la maternelle et au jardin d'enfants de votre conseil.

Élaboration du curriculum

Le Ministère a l'intention d'examiner le programme du jardin d'enfants (2006) et le document *L'apprentissage des jeunes enfants à la portée de tous dès aujourd'hui* (2006), et de publier au printemps 2010 une mise à jour préliminaire à l'intention des écoles offrant le PAJE. Le nouveau document inclura les résultats des consultations avec des intervenants, notamment des agents de supervision, du personnel de programme, des directions d'école, du personnel enseignant, du personnel d'éducation de la petite enfance et des parents.

Perfectionnement professionnel

Des possibilités d'apprentissage professionnel et des réseaux seront organisés à l'intention des équipes des conseils, des agents de supervision, du personnel enseignant, du personnel d'éducation de la petite enfance et des directions d'écoles afin d'appuyer la mise en œuvre. Des détails seront fournis ultérieurement.

Direction de la mise en œuvre de l'apprentissage des jeunes enfants – agents d'éducation en apprentissage des jeunes enfants des bureaux régionaux

Nous encourageons les conseils à entreprendre la sélection d'un responsable de l'apprentissage des jeunes enfants le plus tôt possible. Les agentes et agents d'éducation en apprentissage des jeunes enfants des bureaux régionaux sont prêts à vous aider; ils prépareront aussi la liste des personnes-ressources des conseils et du Ministère et organiseront des réunions régionales pour appuyer la mise en œuvre de la première année du Programme. Ils communiqueront prochainement avec vous.

L'éducation connaît une période passionnante en Ontario, et votre collaboration pour mettre cette nouvelle initiative en œuvre est essentielle. Même si nous avons beaucoup de travail à faire, je sais que notre secteur a été à la hauteur de la tâche ces dernières années et a instauré des changements très importants, comme l'Initiative de réduction de l'effectif des classes au primaire et le lancement de Meilleur départ. Je suis convaincu que nous pouvons continuer sur cette lancée en travaillant ensemble et en consolidant les liens avec d'autres partenaires, comme les gestionnaires des services municipaux regroupés et les conseils d'administration de district des services sociaux. Ces liens nous aideront à planifier efficacement et à utiliser les ressources intelligemment.

Kevin Costante

p.j. Note de service B
Apprentissage des jeunes enfants – Modèle de planification de la sélection des écoles participant à la première phase

c.c. Judith Wright, sous-ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse